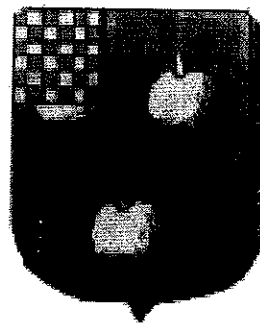


Commune de LA TRONCHE



Conseil Municipal du 19 octobre 2020

Présents: Marie-Christine SOULEFOUR, Serge DUPORT, Hervé BARRIER, Bruno BLONDEL, Sylvie BREUIL, Jean-Yves CHASSAGNARD, Danielle FONCHIN, Moulay EL ATMANI, Emilie STÖHR.

Absents: Pierre BRACHET, Sylvain DOYET.

Ordre du jour :

- Délibération participation mutuelle agents communaux
- Délibération adhésion au COS
- Délibération d'ester en justice
- Délibération commissions Haute-Corrèze Communauté
- Délibération délégués CLECT
- Délibération subvention « Maisons d'Assistantes Maternelles »
- Délibération désignation des délégués du Syndicat de la Diège (annule et remplace)
- Contractualisation avec le Département projets 2021-2023
- PLUI
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h40.
Sylvie BREUIL demande qu'il soit nommé un secrétaire de séance pour que le compte-rendu soit complet et que les interventions de chacun soient mentionnées. Ce compte-rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.

Il est annoté qu'il a toujours été nommé un secrétaire de séance.

Sylvie BREUIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Délibérations

Participation mutuelle agents communaux

Madame le Maire propose de participer à la mutuelle des agents communaux et précise que ce n'est pas obligatoire.

Il est décidé d'octroyer la somme mensuelle de 17€ brut par agent.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Adhésion au COS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il existe un Comité des Œuvres Sociales du personnel des collectivités territoriales et des établissements publics de la Corrèze. Ce comité a pour but de favoriser principalement l'action sociale auprès des agents territoriaux en offrant un certain nombre de prestations (tickets restaurants, chèques vacances, aides pour le logement, pour la retraite, pour les enfants...)

La part contributive à cette adhésion pour la commune est fixée à 0.75% des salaires bruts déclarés soit 112.60 € pour 2020.

La part pour chaque agent est de 0.25%.

Cette demande est approuvée par 9 voix pour.

Ester en justice

Marie-Christine SOULEFOUR expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de lui déléguer, pour la durée de son mandat, la représentation de la commune dans les éventuels contentieux qui pourraient survenir.

Après avoir délibéré et précisant que cette délégation avait déjà été votée lors du premier conseil municipal, l'autorisation d'ester en justice est approuvée à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Commissions Haute-Corrèze Communauté

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune au sein des commissions de HCC.

Sont désignés :

	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Commission ressources	Moulay EL ATMANI	Emilie STÖHR
Commission Economie et attractivité	Marie-Christine SOULEFOUR	Danielle FONCHIN
Commission Proximité et citoyenneté	Bruno BLONDEL	Hervé BARRIER
Commission Préservation de l'environnement	Sylvie BREUIL	Bruno BLONDEL
Commission aménagement de l'espace	Emilie STÖHR	Sylvie BREUIL

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Sont désignés :

	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
CLECT	Marie-Christine SOULEFOUR	Sylvie BREUIL

Mise à jour du tableau des emplois

Madame le Maire explique que Monsieur Haesenbos Erik, l'adjoint technique, a fait une demande afin de travailler un jour de plus.

Madame le Maire propose donc de lui augmenter son temps de travail hebdomadaire de 7 heures. Son contrat serait donc de 26 heures par semaine.

Cette demande est acceptée par 9 voix pour.

Madame le Maire précise également que Monsieur Haesenbos a passé sa formation afin d'obtenir sa titularisation.

Subvention « Maison d'Assistantes Maternelles »

La Maison d'Assistantes Maternelles de Chirac-Bellevue a fait une demande de subvention de 200 € pour leur association afin de subvenir à leur coût de fonctionnement. 3 enfants de la commune ont fréquenté cette crèche en 2019 et un enfant en 2020.

Après délibération favorable, la demande de 200 € est octroyée par 9 voix pour.

Désignation des délégués du Syndicat de la Diège (annule et remplace la délibération du 08 juillet 2020)

Monsieur Moulay EL ATMANI ne souhaite plus être délégué titulaire du Syndicat de la Diège car les horaires des réunions ne sont pas compatibles avec son emploi du temps.

Madame le Maire est donc désignée pour son remplacement.

2 délégués Titulaires	- Sylvie BREUIL - Marie-Christine SOULEFOUR
2 délégués Suppléants	- Sylvain DOYET - Danielle FONCHIN

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Contractualisation avec le Département

Madame le Maire explique que le Département va mettre en place un contrat de solidarité communale pour 2021-2023. Proposition de projets pour ces 3 années afin d'obtenir des subventions. A savoir que ces projets peuvent être différés ou ne pas être réalisés.

Projets proposés :

- Réfection du logement communal au-dessus de la mairie
- Réfection du plancher de la salle des fêtes
- Achat de mobilier pour la salle des fêtes
- Réfection terrasse restaurant communal
- Mise en place d'un nouveau chauffage à l'église, achat de chaises et démoussage de la toiture
- Changement des portes et fenêtres bâtiment mairie + salle polyvalente + 2^{ème} appartement communal
- Aménagement de l'espace public (réfection des panneaux d'affichage, achat de jardinières et réfection clôture en bois derrière la salle polyvalente)
- Création d'une aire de jeux + terrain de pétanque
- Fin du PAB (aménagement du haut du bourg)
- Achat de matériel technique suite à l'achat d'un tracteur
- Mise en place d'une réserve incendie

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une réunion de concertation est prévue le lundi 9 novembre 2020 de 10 heures à 17 heures à la salle polyvalente de Soursac. Les personnes ayant des questions sont invitées à s'y rendre. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Latronche.